

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. Je rappelle au député qu'il ne devrait pas faire porter ses remarques sur tous les amendements, mais uniquement sur celui qui est maintenant à l'étude.

M. Pringle: A propos de ce dernier, je signalerai que seuls des éleveurs de bestiaux et certains groupes d'éleveurs de porcs de l'Ouest se sont opposés au bill. Le comité a amendé le bill pour assurer les groupes commerciaux qu'aucun produit agricole ne pourrait être inclus sauf si la majorité des producteurs dans ces groupes favorisait la création d'une agence nationale pour commercialiser leurs produits. Et même alors, le conseil n'a que le pouvoir d'étudier l'opportunité d'établir un tel organisme.

Le bill C-176 stipule qu'au moins 50 p. 100 des membres du conseil doivent être des producteurs. Il exige également que la majorité des membres de toute agence soient aussi des producteurs. Le bill reconnaît les cultivateurs-producteurs comme habilités à exercer l'autorité qui leur est déléguée aux termes de la loi, de même que la responsabilité de sauvegarder les intérêts de tous les producteurs du Canada et de fournir aux consommateurs des produits agricoles de haute qualité à des prix raisonnables. Il est plus que temps que les cultivateurs aient la possibilité non seulement de surproduire mais aussi d'établir des prix équitables. Tous les autres secteurs de la société sauf le secteur agricole ont ce privilège.

Nous sommes de nouveau saisis du bill C-176. L'opposition a présenté 32 amendements qui ont tous été discutés pendant des heures au comité et qui ont tous été rejetés sauf un. A en juger par l'expérience et le comportement passés, pour ainsi dire, on a demandé aux députés de l'opposition de cesser l'obstructionnisme et de donner aux producteurs le droit de planifier, d'établir et de régir la commercialisation. Si nous permettions le débat sur tous les amendements, nous aurions à subir 2,000 discours. L'opposition pense peut-être que les agriculteurs sont naïfs et qu'ils ne se rendent pas compte de l'obstruction systématique qui s'exerce. Je suis certain qu'ils sont bien conscients de la situation. Je m'explique mal pourquoi mes amis à ma gauche pourraient vouloir semer la confusion au Canada en détruisant les marchés où la commercialisation est organisée et là où les producteurs ont mis de l'ordre dans leurs affaires. Nous connaissons ces régions et nous savons que c'est le cas. Nous savons que ces gens-là adoptent des restrictions imposées par la loi provinciale seulement quand ils le doivent pour se protéger. Nous espérons qu'ils étudieront bien le bill C-176, qu'ils se rendront compte que le gouvernement cherche à faire quelque chose pour améliorer leur sort. Nous espérons aussi qu'ils finiront par comprendre que les députés d'en face s'opposent nettement au bill.

A mon avis, c'est maintenant à l'opposition de jouer. Je lui propose respectueusement et en toute humilité de songer aux producteurs agricoles du Canada et de faire tout ce qu'elle peut pour adopter le bill ce soir et nous permettre de faire le nécessaire. Ainsi, les producteurs pourront faire leurs projets, établir leurs programmes, et avec l'aide du gouvernement et de ses organismes remédier à la confusion qui pointe déjà à l'horizon.

A mon avis et de l'avis de bien des gens, l'opposition à cette proposition va créer des difficultés énormes aux agriculteurs canadiens dans les mois à venir, surtout si nous, députés responsables, ne résolvons pas la situation ce soir.

M. Horner: Maintenant que le député a fini...

M. l'Orateur suppléant: Le député de Crowfoot dirait-il pourquoi il demande la parole?

M. Horner Monsieur l'Orateur, je vois que le député de Fraser Valley-Est n'a pas employé tout le temps dont il disposait. J'ai voulu lui poser une question tout à l'heure, mais il a refusé. Alors, je me demandais s'il me permettrait maintenant de la lui poser, cette question. Je vous assure qu'elle sera simple, directe, et ne demandera pas une longue réponse.

M. l'Orateur suppléant: Cela ne présente aucune difficulté à la présidence. Lorsqu'un député a la parole et qu'un autre manifeste de désir de lui poser une question, celui qui a la parole doit indiquer s'il accepte. La situation n'a pas changé, semble-t-il. Le député qui n'a pas épuisé son temps de parole n'a pas dit s'il acceptait qu'on lui pose une question.

M. Pringle: Monsieur l'Orateur, je m'en voudrais tout l'été si je ne permettais pas au député de poser sa question.

M. Horner: A la lumière de la décision de la Cour suprême à l'endroit des amendements aux articles 18 et 25 du bill, et à la lumière des remarques qui prétendent que ce bill a été mal rédigé, le député trouve-t-il que de telles remarques sont justes ou n'approuve-t-il pas la décision de la Cour suprême à ce sujet?

● (8.20 p.m.)

Une voix: Posez votre question.

M. Horner: J'ai fini de la poser.

M. Pringle: Le bill était très souple. J'en ai convenu et je l'ai dit en public. J'en ai dit bien davantage. Mais le bill a été modifié. Il y a 28 amendements et les producteurs du Canada les acceptent tous. Je reçois chaque jour des lettres de divers groupes de producteurs et même d'agriculteurs de tout le pays où on nous dit d'adopter le bill. Il est satisfaisant maintenant, ce n'est plus un bill mal rédigé.

Des voix: Bravo!

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, je conviens avec le député de Crowfoot (M. Horner) que le jugement rendu par la Cour suprême du Canada rend maintenant désuet presque chaque débat sur le premier amendement. Toutefois, lorsque ces amendements ont été présentés pour la première fois le 27 avril, il me semble qu'il était entendu que nous discuterions de chacun séparément et que nous commenterions l'amendement n° 1 en termes très généraux. Vu cette condition, je ne suis pas intervenu. J'ai néanmoins l'intention de l'aborder.